

DECRET N°2012-088 DU 26 AVRIL 2012

portant retrait de l'Assemblée Nationale du projet de loi portant révision de la Constitution de la République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 26 avril 2012 :

DECRETE :

Article 1^{er} Le présent décret a pour objet le retrait de l'Assemblée Nationale du projet de loi portant révision de la Constitution de la République du Bénin.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celle de décret 2009-548 du 03 novembre 2009 portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant révision de la Constitution de la République du Bénin, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme, Porte-Parole du
Gouvernement,

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions,

Akuavi Marie Elise Christiana GBEDO

Safiatou BASSABI ISSIFOU MOROU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MP/CCAGEPPPPDDS 4 ; GS/MJLDH-PPG 4 ; MEF
4 AUTRES MINISTERES 23 ; SGG 4 ; DGAE – DGCPE 2 – PAC 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 ; BN-DAN-DLC-IGE4 ; GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ;
UNIPAR-FDSP2 1 JO 1.